



Conseil Municipal

9 septembre 2026

Salle du Conseil Municipal



Ordre du jour

DELIBERATIONS

1. Institution : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Personnel : Création de postes suite aux avancements de grade 2026
3. Personnel : Débat concernant la protection sociale complémentaire
4. Finances : Autorisation de cession de livres dans le cadre de la Bourse aux livres
5. Finances : Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire élémentaire
6. Intercommunalité : Approbation du Rapport de Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
7. Intercommunalité : Rapport d'activités de la Communauté de Communes Coeur de Garonne
8. Urbanisme : Modification du tracé du Chemin rural
9. Urbanisme : Prémption de la parcelle E941
10. Divers : Convention avec l'association Les chats libres de Cazères

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article 2122-22

INFORMATIONS DIVERSES et QUESTIONS

Institution : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

⇒ Article L. 2121-8 du CGCT : le Conseil municipal établit son règlement intérieur **dans les six mois** qui suivent son installation.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables.

Il constitue le cadre de référence pour l'organisation et le déroulement des séances du Conseil municipal et précise notamment les règles relatives :

- A la convocation des conseillers municipaux et à la préparation des séances ;
- A l'organisation et au déroulement des séances du conseil municipal ;
- A la présentation et à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- Aux débats, à la prise de parole et aux modalités de vote ;
- Aux questions orales des conseillers municipaux ;
- A l'exercice des droits reconnus aux conseillers municipaux, notamment en matière d'information ;
- Aux modalités d'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale, dans les conditions prévues par le CGCT
- Ainsi qu'aux différentes règles permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'assemblée délibérante.

PROPOSITION

ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal

Création de postes suite aux avancements de grade 2026

Afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Services	Emplois	Nouveau grade	Postes à créer	Durée hebdo
ATSEM	Responsable service ATSEM	ATSEM Ppal 1° classe	1	33h
	ATSEM	ATSEM Ppal 1° classe	1	30h
Entretien restauration	Agent d'entretien et de restauration	Adjoint technique Ppal 2° classe	1	32h

PROPOSITION

APPROUVER la création des postes

Débat concernant la protection sociale complémentaire

DEFINITION ET OBJECTIFS :

La protection sociale complémentaire (PSC) concerne les risques :

- Santé
- Prévoyance

Elle répond à un objectif social destiné à améliorer les conditions de vie des agents en leur permettant d'accéder à une couverture sociale complémentaire de qualité à un coût maîtrisé.

REGLEMENTATION : Le Décret du 20 avril 2022 a fixé de nouvelles conditions de participation de l'employeur et les modalités de mise en œuvre

⇒ Pour la prévoyance, depuis le 1^{er} janvier 2025, la participation minimale obligatoire de l'employeur est fixée à 7€ avec un taux de couverture : 90% TB + NBI et 40% RI.

⇒ Pour la santé, depuis le 1^{er} janvier 2026, la participation minimale de l'employeur est fixée à 15€.

Débat concernant la protection sociale complémentaire

Les employeurs sont libres de fixer le montant de leur participation en respectant les minima réglementaires.

La participation communale depuis 2023 :

15€ en Complémentaire santé

10€ pour la Prévoyance

Adhésions :

	Titulaires			Contractuels		Total	
total	28			7		35	
Prévoyance	18	64%		0	0%	18	51%
Santé	8	29%		0	0%	8	23%

Débat concernant la protection sociale complémentaire

Evolution règlementaire prévue :

Loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 impose au **plus tard le 1er janvier 2029** :

1) Adhésion obligatoire pour tous les agents (titulaires et contractuels) aux contrats collectifs de prévoyance mis en place dans les collectivités.

2) Participation de l'employeur passera à un minimum de 50 % du montant de la cotisation de référence 90% TB + NBI et 40% RI.

⇒ Proposition d'augmenter progressivement la participation employeur en 2027 et 2028, pour améliorer le nombre d'adhésions du personnel le plus précaire et lisser l'impact budgétaire avant l'échéance de 2029.

NB : Pour la santé, l'adhésion reste facultative pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

PROPOSITION

ACTER la tenue du débat sur la PCS

APPROUVER l'augmentation progressive de la participation employeur à la prévoyance

Autorisation de cession de livres dans le cadre de la Bourse aux livres

on se retrouve hors les murs

Samedi 5 septembre



Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Dans ce cadre la médiathèque organise des braderies de livres afin de donner une seconde vie aux livres désherbés.

Le prix de cession proposé est de 1 euro le livre 50 centimes la revue,

Les ouvrages invendus pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

 2 avenue de Gascogne 31600 Lherm - 05 61 56 18 75 mediatheque@mairie-lherm.fr

PROPOSITION

Approuver que les documents soient, selon leur état :

- Cédés au tarif proposé, à l'occasion de ventes organisées par la médiathèque, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers
- Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin
- Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Subvention exceptionnelle à la Coopérative scolaire élémentaire

L'école élémentaire souhaite faire éditer des livrets scolaires pour un montant de 297€.

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de 300€ à la coopérative scolaire de l'élémentaire pour cette dépense qui ne peut pas être réglée directement par la commune.

Le montant sera déduit du budget de fonctionnement alloué à l'élémentaire.



PROPOSITION

APPROUVER l'attribution de la subvention à la Coopérative élémentaire

Approbation du Rapport de Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme financier obligatoire qui assure la neutralité budgétaire entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres.

Calcul : Pour chaque commune, l'attribution de compensation (AC) équivaut à la fiscalité transférée à l'intercommunalité moins le coût des charges inhérentes aux compétences transférées.

Rôle de la CLECT :

- Evaluation des charges transférées (validation des données, calcul du coût net des transferts,...)
- Rédaction d'un rapport soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire

Le montant de l'AC initialement fixé peut être révisé à la hausse ou à la baisse en cas d'accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées selon les modalités de la révision libre prévues par le CGI.

Le montant de l'AC d'une commune ne peut pas être révisé sans son accord préalable.

La CLECT s'est réunie le 25 juin 2026 sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du montant des travaux de voirie (pool routier) pour les communes de Casties Labrande et Marignac Lasclares
2. Fixation des participations des communes à la mutualisation des études et de l'outil relatif à l'optimisation des bases fiscales des ménages.

AUGMENTATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE (POOL ROUTIER)

Les communes de CASTIES-LABRANDE et MARIGNAC-LASCLARES ont souhaité augmenter leur montant de travaux de voirie du pool routier pour l'année 2026.

Le montant des travaux réalisés (sans subvention) sera retenu sur l'attribution de compensation.

	Montant € HT	Montant € TTC	FCTVA récupéré	Montant charge transférée - déduit FCTVA
Casties-Labrande	13 373,60 €	16 048,32 €	2 632,57 €	13 415,75 €
Marignac-Lasclares	16 000,00 €	19 200,00 €	3 149,57 €	16 050,43 €
TOTAL	29 373,60 €	35 248,32 €	5 782,14 €	29 466,18 €

Fixation des participations des communes à la mutualisation des études et de l'outil relatif à l'optimisation des bases fiscales des ménages

La communauté de communes a confié à la société ECOFINANCES une mission visant à :

- ✓ **Renforcer sa connaissance** des caractéristiques fiscales du territoire ;
- ✓ **Améliorer l'équité fiscale**, par une meilleure harmonisation des valeurs locatives entre contribuables ;
- ✓ **Identifier les leviers d'optimisation des ressources fiscales** disponibles, sans recourir à une hausse des taux ;
- ✓ **Réduire les effets de la neutralisation à venir**, tant sur le bâti existant que sur les constructions futures.

Une recherche d'anomalie a porté sur :

- ☐ Les logements classés en **catégories insalubres**
- ☐ Les **piscines non déclarées**
- ☐ Les **éléments de confort** non pris en compte dans le calcul des valeurs locatives



- ✓ **Accompagnement des communes dans la correction des bases ménages**
- ✓ **Mise en place d'un outil mutualisé de gestion de la fiscalité (CMAGIC)**

NB : Campagne pédestre optimisation des bases fiscales : du 28/09 au 30/10

Le montant des missions concernées était de :

- 22 200 € TTC pour le logiciel CMAGIC
- 24 480 € TTC pour la mission d'optimisation fiscale.

La répartition des coûts par commune concernée a été calculée au prorata du gain potentiel que pouvait obtenir chaque commune répartie comme suit :

COMMUNES	GAIN POTENTIEL	% des gains	Coût mutualisé logiciel	Coût mutualisé optimisation fiscale	PARTICIPATION TOTALE DANS L'AC
Beaufort	15 480	2,61%	579	639	1 218
Bérat	20 525	3,46%	768	847	1 615
Boussens	5 105	0,86%	191	211	402
Cambernard	10 362	1,75%	388	428	815
Castelnau-Picampeau	6 778	1,14%	254	280	533
Casties-Labrande	4 123	0,69%	154	170	324
Cazeres	81 138	13,68%	3 036	3 348	6 384
Couladere	9 497	1,60%	355	392	747
Le Fousseret	91 819	15,48%	3 436	3 789	7 225
Fustignac	1 497	0,25%	56	62	118
Labastide-Clermont	10 010	1,69%	375	413	788
Lahage	1 681	0,28%	63	69	132
Lautignac	3 865	0,65%	145	159	304
Lescuns	2 758	0,46%	103	114	217
Lherm	26 126	4,40%	978	1 078	2 056
Marignac-Lasclares	12 326	2,08%	461	509	970
Marignac-Laspeyres	2 445	0,41%	91	101	192
Martres-Tolosane	18 147	3,06%	679	749	1 428
Mauran	6 027	1,02%	226	249	474
Montberaud	5 344	0,90%	200	221	420
Montclar-de-Comminges	4 805	0,81%	180	198	378
Montégut-Bourjac	1 342	0,23%	50	55	106
Montoussin	5 248	0,88%	196	217	413
Palaminy	24 515	4,13%	917	1 012	1 929
Le Plan	25 618	4,32%	959	1 057	2 016
Pouy-de-Touges	3 270	0,55%	122	135	257
Rieumes	45 960	7,75%	1 720	1 896	3 616
Saint-Araille	1 566	0,26%	59	65	123
Sainte-Foy de Peyrolières	28 065	4,73%	1 050	1 158	2 208
Saint-Elix le Château	34 924	5,89%	1 307	1 441	2 748
Saint-Michel	9 530	1,61%	357	393	750
Sana	2 116	0,36%	79	87	166
Savères	6 996	1,18%	262	289	550
Sénarens	2 159	0,36%	81	89	170
Cœur de Garonne	62 098	10,47%	2 324	2 562	4 886
TOTAL	593 265	100,00%	22 200	24 480	46 680

Rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes Cœur de Garonne



LES COMPÉTENCES

OBLIGATOIRES

1. Aménagement du territoire
2. Développement économique et touristique
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
4. Aires d'accueil des gens du voyage
5. Collecte et traitement des déchets
6. Plan climat air énergie territorial (PCAET)
7. Eau

SUPPLÉMENTAIRES

8. Habitat
9. Voirie
10. Action sociale
11. Equipements sportifs (stades et gymnases)
12. France services
13. Sentiers de randonnée
14. Culture
15. Communications électroniques (numériques)
16. Enfance - jeunesse
17. Petite enfance
18. Promotion énergies renouvelables
19. Animaux errants

CŒUR DE GARONNE BILAN D'ACTIVITÉ 2025

Les éléments essentiels du rapport, en 4 diapositives

2025 en une phrase

Maintenir un niveau élevé de services tout en préparant l'avenir : solidarité, enfance-jeunesse, transition écologique, voirie, équipements et aménagement du territoire.

19 compétences communautaires • 87 élus intercommunaux

48

communes

35 680

habitants

570 km²

de territoire

8 026

enfants et jeunes de 0 à 17 ans

1 150 km

de voirie communautaire

Un territoire rural étendu, avec des politiques publiques très diversifiées.

Des moyens maîtrisés pour maintenir les services

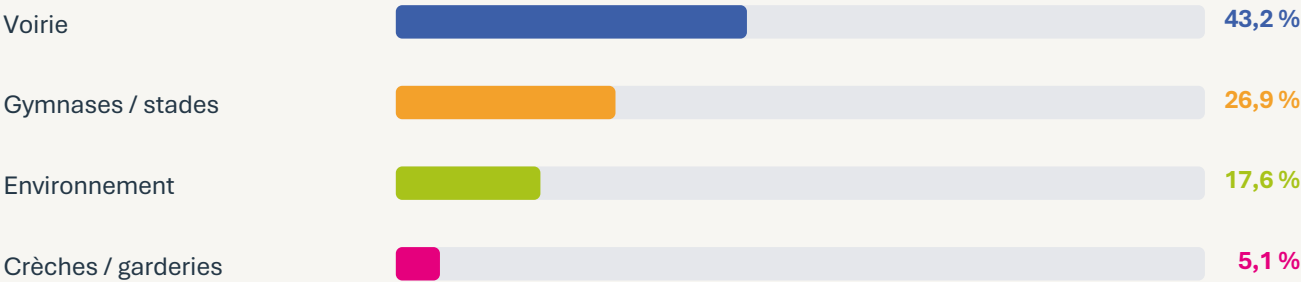
Finances, ressources humaines et soutien aux communes

FINANCES 2025

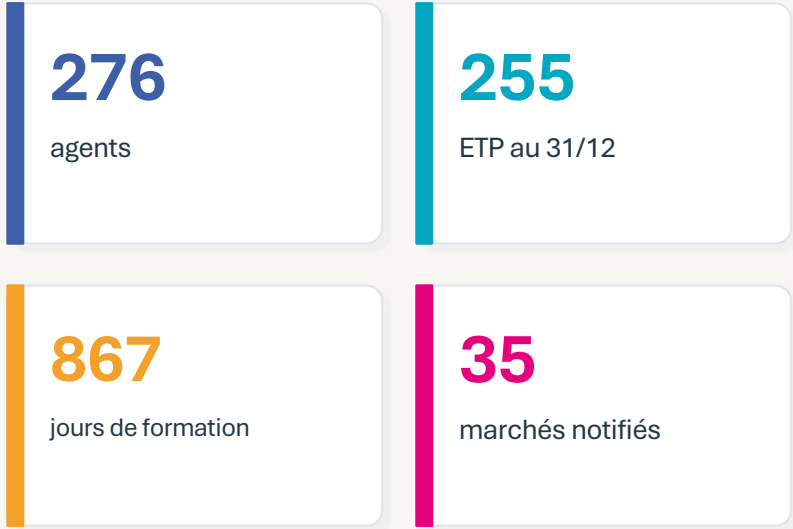


Dépenses de fonctionnement : 26,54 M€ • Recettes : 28,67 M€

Principales priorités d'investissement



MOYENS & COOPÉRATION



100 % des consultations (hors devis) intègrent des considérations de développement durable.

Des services de proximité très sollicités

Petite enfance, jeunesse, action sociale et autonomie

ÉDUCATION & JEUNESSE

444

enfants accueillis en crèche

5 140

enfants accueillis en ALAE / ALSH

540

jeunes accueillis dans les espaces jeunes

431

enfants et jeunes partis en séjours

- Égalité filles-garçons et éducation au numérique déployées dans les structures.
- Renouvellement de la DSP petite enfance préparé pour 2027-2031.
- Information jeunesse et projets culturels renforcés.

SOLIDARITÉ & AUTONOMIE

Création du CIAS

actée le 1er octobre 2025 • mise en œuvre au 1er janvier 2026

43 922

repas servis à domicile

33 006 h

d'intervention à domicile

767

entretiens d'accompagnement social

183

bénéficiaires SAD / mois en moyenne

2026 : déploiement du CIAS, prévention seniors, veille sociale et soutien aux aidants.

Territoire, transition et équipements

Une année marquée par la gestion des déchets, la voirie et l'aménagement

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

105 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles
(224 kg/hab en 2017)

2 462 t de tri, record 2025
(+4 % vs 2024)

- 43 nouvelles colonnes enterrées (88 au total).
- Refus de tri en baisse de 21 %.
- 14 sites de compostage collectif sur 9 communes.

VOIRIE & ÉQUIPEMENTS

108
chantiers
d'investissement voirie

545
interventions des services
techniques

70 km de fossés traités

322 km de sentiers entretenus / valorisés

- Réhabilitation d'équipements sportifs à Lherm et Rieumes.
- Diagnostic du patrimoine routier et de la signalisation.

AMÉNAGEMENT & MOBILITÉ

988
usagers du transport à la
demande

23 347
km parcourus en TAD

- 7 circuits de transport à la demande.
- Révision du SCoT et poursuite de « Petites villes de demain ».
- Voies vertes, foncier, logements et projets d'énergies renouvelables poursuivis.

Zoom Lherm crèche • gymnase et vestiaires • zone d'activité • parcours patrimoine

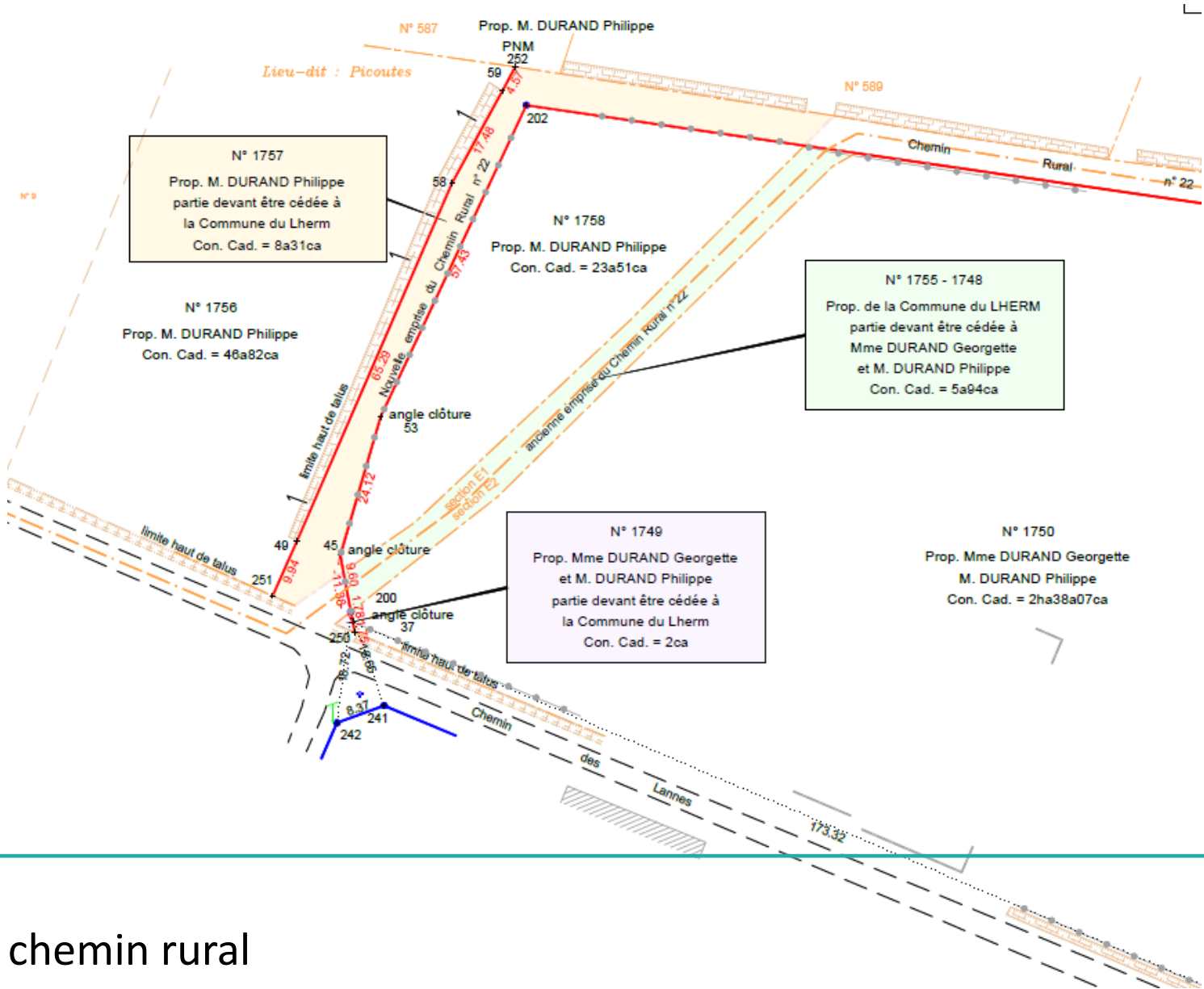
DECISION

Acter la présentation du rapport

Modification du tracé du Chemin rural

A la demande d'un administré, dans le cadre d'un projet de construction
Modification du tracé du chemin rural au niveau du 38 chemin des Lannes

Parcelles cédées	Références	Superficies	Total
Par la commune	E1755	287	594
	E1748	307	
Par le demandeur	E1749	2	833
	E1757	831	



PROPOSITION

Approuver la modification du tracé du chemin rural
Approuver les cessions / acquisitions

Droit de préférence sur la parcelle E941

Avis de cession reçue en mairie le 13 juillet 2026

Parcelle située lieudit « LARRIOU »
de 1056m² en zone :

- 96,5% Nce
(Zone naturelle de protection des continuités écologiques)
- 3,5% A (Agricole)

Prix de vente : 500€

Frais : 250€



PROPOSITION

Se porter acquéreur de la parcelle E 941 sur la base du droit de préférence Art L331-234
Autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier

Convention avec l'association Les chats libres de Cazères

RAPPEL :
Délibération du 2 avril 2026 pour approuver la convention tri partite entre la commune, l'Association « Les Chats libres de Cazères » et le cabinet vétérinaire « Animal & Doc »

Objectif : mener en commun une politique de régulation et de protection des populations de chats errants sur le territoire.

Le cabinet vétérinaire a révisé ses tarifs en septembre
⇒ Modification de l'article 2 de la convention :

Prestation vétérinaire	Ancien tarif	Nouveau tarif MAJ 09/2026	Évolution
Castration	35,50 €	35,50 €	Inchangé
Identification électronique avec marquage dans l'oreille	41,00 €	43,00 €	+ 2,00 €
Castration + identification	76,50 €	78,50 €	+ 2,00 €
Ovariectomie	66,00 €	67,50 €	+ 1,50 €
Ovariectomie + identification	107,00 €	110,50 €	+ 3,50 €
Ovariohystérectomie – exceptionnelle et justifiée	91,50 €	96,00 €	+ 4,50 €
Euthanasie médicale – hors frais d'incinération	31,00 €	31,00 €	Inchangé
Test FeLV/FIV	35,50 €	37,00 €	+ 1,50 €
Vaccin Purevax FeLV	51,00 €	53,50 €	+ 2,50 €
Incinération collective	Non prévue	100,00 €	
Déparasitage vers, tiques et puces	Maximum 8 €	Maximum 8 €	Inchangé

PROPOSITION

Approuver la modification de la convention
Autoriser le Maire à signer tout document en rapport avec ce dossier

Décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-23 du CGCT

Dépenses et marchés publics

Objet	Entreprises	Montant € TTC
Système d'alarme modulaires école	VK électronique	1 138,32
Vidéo surveillance école	VK électronique	2 012,40
Pompe à chaleur mairie	Siadous	18 966,21
Pompe à chaleur médiathèque	Siadous	13 083,70
Pompe à chaleur salle du conseil	Siadous	8 203,77
Pompe à chaleur salle du 3° âge	Siadous	6 210,40
Fournitures ateliers techniques	Foussier	737,32
Vêtements de travail espaces verts	Foussier	684,84
Ordinateur accueil	Lorema	1 218,00
Mobilier maternelle	Manutan	1 462,18
Bande lumineuse pour déco de Noël	Blachère illuminations	3 578,40
Matériaux four à bois	Solybois	1 925,80
Dépose compteur gaz école	GRDF	2 878,69
Travaux sylvicole 2026 2° tranche	ONF	6 607,69

Informations diverses

Prochain Conseil Municipal

Prochains Bureaux Communautaires

10/09/2026 – **Maison des Pyrénées**

08/10/2026 – **Maison du Touch**

12/11/2026 – **Maison Garonne**

03/12/2026 – **Maison des Pyrénées**

Prochains Conseils Communautaires

24/09/2026 – **Maison des Pyrénées**

22/10/2026 – **Maison du Touch**

26/11/2026 – **Maison Garonne**

15/12/2026 – **Maison des Pyrénées**

